



COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

Lettre* en date du 2 septembre 1950 adressée à S.E. Muhammad Pacha Shuraiqi,
Ministre des affaires étrangères du Royaume hachimite de Jordanie,
par le Président de la Commission de conciliation

Nous avons été heureux, mes collègues et moi, d'apprendre que le Comité spécial créé conformément aux dispositions de l'Article VIII de la Convention d'amistice de Rhodes entre le Royaume hachémite de Jordanie et d'Israël va bientôt reprendre ses séances. Nous espérons vivement qu'elles se relèveront fructueuses. A cette occasion, la Commission de conciliation pour la Palestine, consciente des responsabilités que lui a confiées l'Assemblée générale des Nations Unies estime opportun de faire savoir aux deux parties que, sans vouloir empiéter sur les attributions du Comité spécial, elle se prête à leur offrir ses bons offices au cas où, d'un commun accord, les parties le jugeraient utile.

(Signé) Ely E. Palmer.
Président

*Une lettre identique, adressée au Ministre des affaires étrangères d'Israël, a été publiée sous la cote [A/AC.25/IS.58](#).

Fr ançais